

**Conseil de sécurité**

Distr. générale

30 mai 2003

Résolution 1485 (2003)**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4765e séance,
le 30 mai 2003***Le Conseil de sécurité,**Rappelant* toutes ses résolutions antérieures sur le Sahara occidental, en particulier sa résolution 1429 (2002) du 31 juillet 2002,*Prenant note* du rapport du Secrétaire général en date du 23 mai 2003 (S/2003/565),*Saluant* le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, notamment les efforts qu'il déploie pour résoudre les problèmes humanitaires liés au conflit et pour mettre en oeuvre les mesures de confiance du HCR,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 juillet 2003 pour pouvoir examiner de plus près le rapport du Secrétaire général en date du 23 mai 2003 (S/2003/565);

2. *Décide* de demeurer saisi de la question.

